L'inspection
RÉALITÉS & PROSPECTIVE

155
MARS 2020

le **dossier** | 5 > 16

L'apprentissage des langues vivantes, un enjeu essentiel pour notre système éducatif

vie **syndicale** | 17

Congrès régional de l'UNSA Éducation IDF : Écologie, laïcité et retraites au cœur des débats

notre **métier** | 19

Lettre ouverte au ministre : *« Améliorer notre système éducatif »*

REVUE TRIMESTRIELLE DU **SI.EN-UNSA ÉDUCATION**
CPPAP N° 0521 S 07856

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

Insultes, agressions, accidents... contre les risques du métier, vous avez prévu quoi ?

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

UNICORP – Unicorp.fr – © PHOTO : Shutterstock – Septembre 2019 – 14716

www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
L'ASL

MAIF

Sommaire 155

l'édito 3
Détruire ou construire notre choix est fait !

le dossier 5
L'apprentissage des langues vivantes, un enjeu essentiel pour notre système éducatif 5
Comment envisager l'apprentissage des langues vivantes aujourd'hui ? *Entretien croisé* 5
Le plurilinguisme, une nécessité dans le monde d'aujourd'hui 9
L'enseignement bilingue par immersion, dispositif innovant ou facteur d'inégalités ? 11
Communiquer en langues étrangères pour une meilleure adaptabilité aux mobilités 13
Les langues vivantes, moteur essentiel du « *parcours avenir* » ou simple stratégie pour l'affectation ? 16

vie syndicale 17
Congrès régional de l'UNSA Éducation IDF : Écologie, laïcité et retraites au cœur des débats. 17

nos retraites 18
Indexation et règle d'or : des garanties illusoires 18

notre métier 19
Lettre ouverte au ministre : améliorer notre système éducatif 19

Directeur de la publication
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction
Guy Péquignot
Photos couverture
© Pixabay.com
Réalisation : **Yellowst●ne-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**
CCPAP : **0521 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : l'Inspection, Réalités & Prospective
Numéro spécial : Annuaire des Corps d'inspection de l'Éducation nationale
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN - UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : **sien-unsa-education.org**

Détruire ou construire, notre choix est fait !

Une fois encore, la période est aux tensions et aux difficultés sociales. Une fois encore, le manque de dialogue et de communication est largement à l'origine d'un enkystement du conflit qui fait qu'au bout d'un temps plus personne ne semble en mesure de proposer des aménagements montrant qu'il est capable d'écoute et de pragmatisme. Une fois encore, l'UNSA fait preuve simultanément de fermeté et d'ouverture, s'inscrivant ainsi dans la position réformiste qui nous est chère.

Bien sûr, nous pourrions nous inscrire dans le front du refus en expliquant que les attaques du gouvernement contre le système de retraite en place nous éloignent encore de la solidarité qui est une valeur cardinale au service d'un système social protecteur pour les plus faibles. Nous pourrions crier dans les rues notre rejet d'un système politique qui s'enfonce inexorablement dans une incapacité à fédérer la Nation autour d'orientations partagées. Mais est-ce vraiment ce que nous pouvons souhaiter ? Le pouvoir doit-il être issu des urnes ou appartient-il à la rue ? Faut-il légiférer en fonction du volume sonore ou médiatique produit par les opposants, ou peut-être à l'applaudimètre ?...

Résolument, nous rejetons la pandestruction chère à Bakounine et qui semble guider aujourd'hui un conglomérat aussi étrange qu'hétéroclite, associant des extrêmes dans lesquels nous ne nous reconnaissons pas ! Nous ne croyons pas, nous sommes sûrs que c'est de la discussion et des échanges que naîtra une société plus juste et plus équilibrée. Le souci de notre fédération d'obtenir des aménagements dans le cadre de la réforme des retraites nous semble clairement plus efficace et plus pertinent que la démarche brutale consistant à réclamer le retrait du texte, niant ainsi l'existence d'injustices qu'il est pourtant cohérent de vouloir supprimer.

Est-ce à dire pour autant que nous sommes à présent satisfaits ? Certainement pas et nous soutenons qu'il faut encore débattre et négocier pour obtenir de nouvelles améliorations que nous considérons comme indispensables et que nous revendiquons dans le cadre de nos motions de congrès. Faire société apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur face aux multiples tensions que nous vivons au quotidien. Les contraintes économiques souvent mises en avant apparaissent bien dérisoires face aux menaces qui se font jour de toutes parts ; l'économie est pourtant à la base de notre système social… mais cette vocation s'atténue au fil du temps. Dans une telle situation, il est urgent de rappeler nos valeurs fondatrices et notre ambition de participer à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

C'est dans cette voie exigeante mais prometteuse que s'est engagée notre fédération ; c'est avec lucidité mais confiance que le SI.EN UNSA participe à cette dynamique.

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN - UNSA**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

l'Agenda du SI.EN

Décembre 12

4 **PARIS** - Participation au prix Maitron › Élisabeth **Jardon**

16 **SI.EN - Réunion SG-SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

17 **MEN CAPN** - Promotions hors-classe et échelon spécial (commissaires paritaires du SI.EN)

19 **PARIS** - Réunion d'information syndicale
› Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

2019 ▲ ▼ 2020

Janvier 1

8 **MEN** - Comité technique ministériel (CTMEN) › Patrick **Roumagnac**

10 **SI.EN** - Rédaction projet européen › Élisabeth **Jardon**

13 **UNSA Éducation** - Exécutif fédéral › Guy **Péquignot**

16 **SI.EN - Réunion SG-SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

22 **SI.EN** - Réunion du groupe Erasmus
› Élisabeth **Jardon** et **membres du BN**

23 **MEN** - Commissions spécialisées du CSE › Patrick **Roumagnac**

29 **MEN** - Comité technique ministériel (CTMEN) › Patrick **Roumagnac**

29 **UNSA PARIS** - Réunion du congrès régional Île-de-France
› Guy **Péquignot**

29 **SI.EN ORTEJ** - Conseil d'administration
› Franck **Montuelle** - Michel **Volckcrick**

Février 2

3 **UNSA Éducation** - Exécutif fédéral › Guy **Péquignot**

4 **SI.EN - Réunion SG-SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

5 **SI.EN** - Réunion du groupe Erasmus
› Élisabeth **Jardon** et **membres du BN**

5 **HAUTS-DE-SEINE** - Réunion d'information syndicale
› Patrick **Roumagnac**

6-7 **SI.EN - Bureau national** › **Membres du BN**

19 **SI.EN - Réunion SG-SGA** › Élisabeth **Jardon** - Guy **Péquignot**

25 **SI.EN** - Accompagnement aux demandes de mutation des IEN
› Élisabeth **Jardon**

28 **SI.EN** - Réunion du groupe Erasmus
› Élisabeth **Jardon** et **membres du BN**

28 **MEN** - Rencontre intersyndicale avec le ministre sur le coronavirus › Guy **Péquignot**

Moments de vie syndicale

Nos collègues au travail pendant les BN au siège du SI.EN

Photos : @ Michel Volckcrick

Comment envisager l'apprentissage des langues vivantes aujourd'hui ?

Pour ouvrir ce dossier sur les langues vivantes, nous avons choisi trois témoignages qui nous ont semblé refléter ce que notre syndicat, et plus globalement l'UNSA Éducation, pensent de la manière dont notre système éducatif aborde la question de l'apprentissage des langues vivantes.

Comment aborder la question de la diversité linguistique ? L'anglais doit-il être considéré comme une langue *« à part »* dans le parcours de l'élève ? Doit-on promouvoir un enseignement *« utilitariste »* ou à visée plus *« culturelle »* ? Quel rôle les langues vivantes jouent-elles dans l'insertion ? Quelle continuité entre premier et second degré ? Autant de questions qui concernent l'ensemble de la communauté éducative et à plus forte raison les inspecteurs qui doivent accompagner, former, impulser et aussi faire preuve d'innovation pour que notre enseignement des langues vivantes en France soit le plus performant possible pour l'ensemble de nos élèves et pas seulement pour une minorité d'entre eux.

Entretien croisé

Patrick Roumagnac est Secrétaire général du SI.EN-UNSA

Claire Krepper est professeure d'anglais et Secrétaire nationale du SE-UNSA

Christian Champendal est IA-IPR d'anglais et Secrétaire général adjoint du SNIA-IPR.

Que pensez-vous de la place des langues vivantes dans l'Éducation nationale ?

Patrick Roumagnac

Selon le lexique, une langue définit une culture. La langue crée un groupe social. En France, on ne fait pas toujours la distinction entre l'apprentissage d'une langue-culture qui fait le cœur de toutes les langues et la dimension socio-linguistique, la relation à l'autre, considéré comme mon proche, mon familier.

L'étranger, lui, fait la différence car il reconnaît, quand on échange avec lui, que l'on parle bien sa langue mais que l'on n'en partage pas la culture. La grammaire, l'orthographe ne sont pas maîtrisées d'un jeune locuteur natif qui, pourtant, parle couramment sa langue. Aujourd'hui à l'École, est-on capable de prendre en compte ce respect d'une langue-culture et la nécessité d'un usage rapide d'une langue, à l'instar d'une langue maternelle ?

En centralisant l'apprentissage de la langue sur l'écrit, en recherchant trop la précision de l'élocution, les français sont incapables d'échanger efficacement à l'oral car ils perdent le fil de la communication. En ne mettant pas suffisamment en avant, dans l'enseignement, cette capacité à utiliser la langue pour communiquer, on réduit l'apprentissage de la langue à l'état de « langue purement scolaire ». *En parlant comme un livre, on ne parle pas comme un homme. On enseigne encore trop la langue vivante comme une langue morte.*

Claire Krepper

L'apprentissage des langues vivantes est un sujet de débat récurrent dans notre pays. Les attentes sont très élevées, nourries par les discours des responsables politiques qui n'hésitent pas régulièrement à poser comme objectif un « bilinguisme » totalement irréaliste. Les conditions d'enseignement (horaires faibles, effectifs souvent chargés, enseignants peu formés dans le premier degré) sont en décalage avec le discours volontariste des responsables politiques. Le diagnostic que nous portons est plutôt négatif même si les évolutions didactiques et pédagogiques portées par le cadre européen commun contribuent à améliorer les compétences de communication,

en particulier à l'oral depuis quelques années. La réduction des horaires en langues vivantes au lycée depuis 2010 est pour nous un exemple frappant de contradiction entre les discours et les actes.

Christian Champendal

La pratique des langues vivantes ouvre au monde et éveille à la citoyenneté. Pour les jeunes elle passe par l'apprentissage pendant la scolarité. L'enseignement linguistique en France ambitionne l'acquisition de compétences à l'oral et à l'écrit. Les programmes officiels, adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du scolaire au supérieur, et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture fixent des objectifs de niveaux à atteindre (niveau A2 en fin de scolarité obligatoire, niveau B2 visé en fin de cycle terminal).

Comment l'École doit-elle s'emparer de cet enjeu, dès le premier degré, pour assurer une maitrise semblable à celle des pays d'Europe du Nord ?

Patrick Roumagnac

Comme le propose le rapport Manes-Taylor, il conviendrait d'envisager une configuration différente des cours de langues, par exemple des séquences plus courtes (45 minutes), mais plus fréquentes. Plus qu'une problématique d'horaire, la question se pose surtout de la place que l'on laisse à l'élève sur ce temps. Il importe de définir plus clairement contenu, dynamique et finalité des cours.

L'apprentissage d'une LV améliore la maitrise de la langue maternelle, mais aussi des autres langues. Il importe de commencer très tôt, avec un modèle linguistique pertinent. Les outils numériques le permettent. Avoir des enseignants non experts permet d'éviter d'enseigner la complexité de la langue mais plutôt de faciliter sa compréhension immédiate. Par ailleurs, il s'agit d'assurer la continuité entre 1er et 2e degrés, plutôt que de « repartir à zéro » *avec des élèves comme s'ils étaient une* « tabula rasa », *alors qu'ils ont déjà cinq ans au moins d'apprentissage de la langue dans l'école élémentaire.*

Claire Krepper

Nous sommes convaincus que, dans un monde globalisé et dans une union européenne à consolider, l'apprentissage des langues vivantes est un enjeu important qui suppose qu'on y affecte davantage de moyens. L'anglais est bien sûr indispensable pour tous mais nous ne devons pas oublier que la diversité linguistique doit être préservée. Nous savons qu'il est très difficile d'assurer une continuité du parcours linguistique depuis le premier degré lorsque la langue apprise n'est pas l'anglais. Si l'objectif dans le premier degré est bien l'apprentissage d'une langue vivante, il nous semble qu'il faut que ce soit l'anglais (sauf zones frontalières qui peuvent constituer des exceptions). Si c'est le choix qui est fait, cela implique une formation renforcée des PE. Une autre option consisterait à opter pour un éveil linguistique dans le premier degré. Cela résoudrait à la fois le problème des compétences linguistiques des PE, les difficultés de continuité des parcours, l'utilisation, par les familles, des langues vivantes pour justifier des parcours particuliers sans pour autant causer de grands dommages aux compétences des élèves. Il suffirait de renforcer l'horaire des LV au collège en compensation.

Christian Champendal

Il faut d'abord relativiser et diversifier les sources. Les résultats des élèves du nord dans les langues romanes sont comparables à ceux des élèves français en anglais ou allemand. Outre les tests internationaux[1], l'évaluation des compétences en langues vivantes étrangères des élèves en fin de collège par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP), dans le cadre du dispositif Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE) permet par exemple de détailler leurs forces et faiblesses[2]. La rénovation des langues vivantes va dans le bon sens et porte ses fruits, du premier degré à l'université, notamment par le développement des compétences orales et écrites et par une pratique active et intégrée dans la langue cible.

[1] *Évaluation internationale des compétences en langues modernes de Surveylang*
[2] « L'évolution des compétences en langues des élèves en fin de collège », *Note d'Information 12.05, avril 2012.*

L'anglais est souvent perçu par l'opinion publique comme une langue indispensable à maitriser. Que pensez-vous de cet axiome souvent entendu dans les discussions ?

Patrick Roumagnac

L'anglais est à la fois une langue et un vecteur de communication partagé. Elle est, qu'on le veuille ou non, devenue « la » *langue internationale. Elle est d'autant plus essentielle dans la voie professionnelle qui vise l'insertion à plus ou moins long temps terme.*

L'anglais est à la fois objet et moyen d'enseignement pour les autres disciplines selon le principe de la Discipline non linguistique (DNL). Celle-ci exige un travail conjoint voire une co-intervention entre enseignant d'anglais et enseignant d'une autre discipline.

Claire Krepper

Les langues constituent un outil de discrimination sociale mais aussi de discrimination scolaire. L'École gratifie le jeune par le nombre de langues qu'elle lui enseigne. Pour une École véritablement équitable, la diversité linguistique doit être proposée à l'ensemble des élèves. La continuité d'apprentissage d'une langue vivante doit être également possible pour les jeunes de la voie professionnelle. Les outils numériques le permettent aisément.

Christian Champendal

L'Union européenne (UE) a un objectif officiel de multilinguisme. La possibilité pour les élèves d'apprendre deux langues autres que leur langue maternelle, est assurément le ciment d'une culture et d'une citoyenneté européenne. L'anglais y a bien sûr une place de choix, les autres langues doivent être plus soutenues.

Comment peut-on assurer la continuité des apprentissages, au fil du parcours de l'élève, notamment en matière de diversité linguistique ?

Patrick Roumagnac

Les professeurs doivent être amenés à travailler ensemble. L'équipe pédagogique ne doit pas s'arrêter à la porte de l'école primaire ou du collège. C'est par des rencontres régulières, des projets communs, des échanges entre les inspecteurs des différents degrés sur des thématiques que l'on peut privilégier une réelle co-construction. Il s'agit pour nous aujourd'hui d'accorder une place particulière à cet objet qu'est la langue et d'envisager une construction pragmatique de cette continuité. L'inspecteur doit être force de proposition et se positionner dans une logique d'accompagnement et d'adaptation.

Claire Krepper

Il ne nous semble pas raisonnable de promettre une continuité du parcours dès le CP lorsque la langue n'est pas l'anglais. Le coût en serait exorbitant avec des effets collatéraux en termes d'hétérogénéité des groupes. En revanche, dans le second degré, cette continuité doit être assurée. L'apprentissage d'une LV2 dès la cinquième avec un horaire conséquent doit permettre d'assurer la diversité linguistique.

Christian Champendal

Difficile de déconnecter la question d'une réponse en termes de moyens et d'organisation des enseignements : la diversité a un coût. Les dotations en LV sont globalisées en collège et lycée, laissant des possibilités locales de choix aux établissements. La réforme du lycée en cours contraint, au niveau des enseignements de la spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER), à une seule spécialisation, l'anglais étant très majoritairement choisi.

Le choix d'une langue doit-il être opéré pour valoriser un parcours ou pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle ?

Patrick Roumagnac

On se projette souvent vers un projet mais le monde étant aujourd'hui fluctuant, on ne sait pas forcément ce qu'il sera demain. Donner une dimension utilitaire au choix de telle ou telle langue n'a aucun sens. Pourquoi l'allemand serait-il réservé aux meilleurs élèves ? Pourquoi étudier l'espagnol sous le prétexte que cette langue est parlée par une bonne partie du monde ? Le choix doit se faire par envie. Quelle que soit la langue étudiée, les compétences développées facilitent l'apprentissage d'autres langues et permettent une meilleure maîtrise de sa langue maternelle.

Claire Krepper

On sait que le choix de la langue vivante fait partie des stratégies des familles les mieux informées pour assurer à leur enfant une scolarité dans les meilleures conditions. Les classes bi-langues en sixième en sont l'exemple frappant. Nous pensons que ces dispositifs conduisent à donner plus à ceux qui réussissent déjà mieux et nous souhaitons qu'on y mette fin pour consacrer davantage de moyens pour ceux qui en ont le plus besoin.

Christian Champendal

Le choix d'une langue peut être avant tout un goût, un appétit. On peut décider par la suite d'apprendre telle ou telle langue par besoin, au cours de la vie sociale ou professionnelle.

Selon vous, quel rôle les inspecteurs peuvent-ils jouer pour privilégier une maitrise des langues vivantes qui permette aux jeunes français de se positionner au premier rang mondial ?

Patrick Roumagnac

Outre l'expertise de l'inspecteur de langues, c'est la connaissance du terrain de l'ensemble des inspecteurs qui permet la construction d'une carte des langues pertinente, notamment en matière de continuité des apprentissages. C'est également dans notre mission d'impulsion auprès des équipes enseignantes et de direction que nous avons un rôle fondamental à jouer. En lien avec la recherche, ce sont les changements de posture pédagogique et l'adoption de stratégies innovantes qu'il nous faut aujourd'hui mettre en place.

Claire Krepper

Nous constatons avec regret que les priorités ministérielles (français, maths) ne laissent guère de temps et de moyens aux inspecteurs du premier degré pour développer une politique de formation en LV dans leur circonscription. Les PE sont eux aussi focalisés sur les « fondamentaux », *le contexte n'est donc guère porteur. Dans le second degré, les IA-IPR et IEN-ET-EG s'impliquent dans la formation continue et l'accompagnement des enseignants dans la mesure de leurs moyens très limités. Les transformations en cours : Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), évaluations, certifications, peuvent constituer un véritable bouleversement des pratiques et de fortes incompréhensions (on pense par exemple à l'évaluation des épreuves de contrôle continu au lycée GT). Donner du sens à ces changements, s'ils en ont, est une mission importante.*

Christian Champendal

Le rang est secondaire, les classements discutables. Il faut continuer l'effort engagé, et pour l'ensemble des élèves, dépasser un certain élitisme originel, ouvrir par exemple des sections européennes ou internationales dans tous les LP et aussi dans les secteurs défavorisés. Le développement d'échanges internationaux et de mobilités est un autre levier.

Comme le dit le proverbe décliné dans de nombreuses langues « On est autant de personnes qu'on parle de langues. Autant tu connais de langues, autant de fois tu es un homme. »

La langue vivante doit-elle être objet ou bien outil d'enseignement ? Auquel cas, quel serait le devenir des professeurs de langues ?

Claire Krepper

Pour nous, ce ne doit pas être l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'un apprentissage structuré des LV en contexte scolaire. Le « bain linguistique » *ne fonctionne pas dans un contexte où la langue enseignée n'est pas la langue de vie. En revanche, au lycée, on peut développer des dispositifs comme l'enseignement en Discipline non linguistique (DNL). Pour renforcer le vivier des enseignants habilités, il serait intéressant de réfléchir à la possibilité de certifier des professeurs de LV qui souhaitent enseigner une DNL. L'Enseignement technologique en langues vivantes (ETLV) est une approche intéressante mais sa généralisation précipitée pose problème comme d'ailleurs tous les dispositifs qui imposent de grosses contraintes organisationnelles. Et cela, d'autant plus que l'horaire consacré à l'apprentissage de la LV s'en est trouvé amputé. À contrario, de nombreux professeurs de LV en LP regrettent d'être exclus de la* « co-intervention » *alors qu'ils utilisent souvent les contenus professionnels comme supports de leur enseignement.*

Christian Champendal

Traiter la langue en simple objet d'étude se conçoit pour des praticiens experts ; dans le cadre scolaire, elle est nécessairement outil linguistique (tout passe par la langue, se passe en langue). Une pratique effectivement intégrée d'une langue dépasse ce clivage : la structure, le lexique et la culture s'enrichissent et s'organisent progressivement. Les enseignants de LV ont l'habitude, au sein de dispositifs transversaux, de travailler en collaboration avec les autres disciplines.

Faut-il privilégier un enseignement *« utilitariste »* ou bien un enseignement plus centré sur la découverte d'une culture ?

Claire Krepper

Nous refusons ce qualificatif « utilitariste » *qui porte une vision négative d'un enseignement axé sur le développement des compétences à communiquer et agir dans une langue étrangère. La langue est elle-même véhicule de culture. Elle porte une vision du monde construite au fil des siècles et ancrée dans la vie quotidienne. Apprendre une langue vivante, c'est inévitablement se décentrer et rencontrer le point de vue de l'autre. Nous ne pensons pas qu'il faille avoir des séquences spécifiques* « civilisation » *mais que des repères culturels simples sont à construire à travers les supports utilisés dans les activités en classe.*

Christian Champendal

L'utilité est effective dans la mesure où le niveau B2 représente le niveau plancher à partir duquel une activité professionnelle est possible. La langue en elle-même véhicule une culture, elle est en ce sens outil, instrument de culture. Concrètement, un cours de grammaire est austère et inopérant, un enseignement de culture aride, c'est par une pratique intégrée des deux qu'elle s'instille au cours des apprentissages.

Le choix d'une ou plusieurs langues est-il un choix de pouvoir, un enjeu identitaire ? Si oui, comment peut-on privilégier l'équité en matière de cet apprentissage?

Christian Champendal

Il y a clairement un enjeu dès le départ pour les élèves issus de milieux défavorisés qui parlent souvent déjà une langue maternelle autre que celle du pays où ils vivent. Il y a aussi un enjeu pour les élèves à besoins spécifiques ou en difficulté. Malgré la difficulté technique, l'enseignement de LV dans les classes de SEGPA peut être un révélateur de possibilités chez des élèves alors même qu'ils ont des difficultés en français. La poursuite de l'apprentissage des langues est également d'importance sociale et pédagogique dans la voie professionnelle. Les langues vivantes régionales sont malmenées dans notre pays qui peine à les reconnaître. Notre système éducatif doit accepter qu'elles puissent contribuer au développement des compétences des élèves.

Le plurilinguisme, une nécessité dans le monde d'aujourd'hui

Alors que l'histoire française est marquée par son plurilinguisme (patois, dialectes, latin), la création de l'Ecole de la République, dès la première moitié du 19e siècle, invite à une unification de la langue avec le français académique et le rejet de tous les français dits familiers.

À peine un siècle plus tard, le traité de Rome puis le conseil de l'Europe assurent la promotion du plurilinguisme avec l'apport des langues vivantes étrangères ou régionales. L'Union européenne s'enorgueillit de sa diversité linguistique et multiplie ses langues officielles mais stigmatise l'anglais comme un contre-modèle en le privilégiant pourtant toujours plus.

Le plurilinguisme, un incontournable en Europe

Cette situation paradoxale remonte aux sources de l'intégration européenne. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le projet d'unification vise à instaurer une paix définitive entre les États européens. Lorsqu'elles bâtissent leurs institutions communes, ces nations doivent donc se traiter en entités égales et indépendantes. Serait-il cohérent que l'Union se dote d'une seule langue officielle ? Pas nécessairement : certaines nations, ou fédérations en possèdent d'ailleurs plusieurs. Dans la tradition française, c'est un vrai tournant dans la vision de la place de la langue comme une source de richesse et de diversité propre à la cohésion et au vivre ensemble, avec notamment la reconnaissance des langues régionales et des langues d'immigration qui sont réhabilitées.

Le plurilinguisme aujourd'hui en France est porté par des recommandations européennes. La Charte européenne du plurilinguisme développe tous les axes porteurs et positifs du développement du plurilinguisme. L'observatoire européen du plurilinguisme en pose des préconisations. Les langues n'étant pas séparables de la culture, l'identité de l'Europe est faite de ses cultures et de ses langues, anciennes et modernes. La diversité des langues assure la pluralité et la richesse des représentations : la langue est la source principale de la connaissance de l'autre. Elle peut porter sur des réalités objectives mais elle véhicule aussi la mémoire, les valeurs, les sensibilités, les sentiments, tout ce qui fait l'originalité d'une relation et son épaisseur relationnelle et culturelle. La langue n'est pas seulement un outil de communication, elle est aussi créatrice de sens et génératrice de représentations.

Source de liberté, de citoyenneté et de paix, le plurilinguisme est aussi facteur de progrès

La pleine possession de sa langue maternelle est une liberté fondamentale. Il n'y a pas de compréhension du monde sans la médiation de la langue. Mais la maîtrise de plusieurs langues étrangères est un élargissement important du champ de vision des individus et la voie d'une meilleure compréhension des sociétés et des problèmes contemporains.

Le plurilinguisme est le moyen d'affirmer en Europe la pérennité des entités nationales, lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté. L'Europe politique et citoyenne ne peut exister sans la connaissance réciproque et l'inter compréhension des peuples européens. Cette connaissance et cette inter compréhension ne peuvent prendre racine qu'au travers des langues de culture. La langue, source de connaissance de l'autre, est aussi la voie de sa reconnaissance comme citoyen. Une citoyenneté européenne active, en tant que complément à la citoyenneté nationale, ne se conçoit pas sans une multiplication et un approfondissement des échanges au niveau des peuples et des individus dont le vecteur principal est la langue.

Le plurilinguisme est une réponse au « *choc des civilisations* » et aux diverses formes d'hégémonie politique, culturelle et économique : Une langue unique comme langue de communication internationale ne serait en aucun cas une garantie de dialogue et de paix. Elle serait au contraire l'expression d'une domination. Le plurilinguisme change la perception des relations internationales en portant des valeurs d'ouverture de l'autre.

Le plurilinguisme est un élément essentiel de l'innovation scientifique. La diversité d'approches scientifiques complémentaires est une source de richesse qui ne peut être atteinte au travers d'une seule langue.

Le plurilinguisme est un gage de progrès économique. Il est favorable au développement du commerce dans un monde pacifié si on se garde de viser uniquement le profit immédiat. ›››

› Le système éducatif doit offrir une éducation plurilingue

Le droit à la langue et à la diversité linguistique et culturelle ne se divise pas. Au stade actuel de développement de l'humanité, nous pouvons proclamer que toutes les langues, en tant que témoignages de l'expérience humaine, doivent être préservées.

Le système éducatif doit donc offrir le choix d'une éducation plurilingue dès le plus jeune âge et développer les compétences d'apprentissages autonomes nécessaires pour apprendre de nouvelles langues tout au long de la vie. Cette mission ne saurait aboutir à l'apprentissage d'une seule langue étrangère en tant que langue de communication minimale.

Par sa situation géographique et par son histoire, la France peut se prévaloir de réelles richesses, entre les langues régionales, celles des pays frontaliers et les langues d'immigration, à condition de les valoriser et de les assumer pleinement.

Enfin, les programmes de l'École dépassent la simple initiation et exigent un enseignement structuré qui prend maintenant effet dès le plus jeune âge. Tout au long de la scolarité, les élèves doivent pouvoir bénéficier de dispositifs, d'options, de filières qui valorisent le plurilinguisme.

Seront-ils pour autant tous à égalité ? Les diversités entre établissements ne trouveront du sens que dans une construction de parcours linguistiques et culturels concertés et efficients. C'est donc toute la formation des enseignants du second comme du premier degré qui est sous-jacente. Ces générations qui ont justement été carencées et sacrifiées en matière de maîtrise des langues vivantes étrangères ont maintenant à devenir les ambassadeurs de la promotion du plurilinguisme, bien au-delà des spécialités de leurs disciplines d'enseignement.

Une question qui concerne tous les inspecteurs

Ainsi, c'est une mission d'avenir qui s'inscrit dans le rôle de l'inspecteur dans la mise en synergie des forces entre tous les niveaux de la scolarité obligatoire, action sans laquelle un plurilinguisme des élèves de notre système éducatif serait à nouveau voué à l'échec.

Cela signifie que la formation de l'inspecteur soit repensée, pas seulement celle de l'inspecteur dit « *de langues* ».

Cela signifie aussi que son rôle de conseiller soit pleinement pris en considération.

À l'heure du « *plan mathématiques* », dans la perspective du « *plan maitrise de la langue* », le « *plan langues vivantes* » s'inscrit dans une logique dont nous ne pouvons pas nous défaire pour porter nos élèves au niveau de maîtrise indispensable à une vie future de citoyen européen, de citoyen du monde.

Cela doit s'accompagner de moyens financiers supplémentaires et de modalités d'enseignement différentes, réellement mises en œuvre (DNL, ETLV, accompagnement personnalisé en langues, etc.). En effet, celles-ci ne sont pas toujours appliquées, souvent au profit de dédoublements dont on sait qu'ils sont inefficaces sans modification des pratiques.

Cela doit aussi s'accompagner d'une incitation à ouvrir la classe vers l'extérieur, comme le font nombre de nos voisins européens.

La langue vivante doit être considérée au même titre que les autres disciplines, avec ceci en plus qu'elle peut être tant objet que moyen d'enseignement. C'est l'engagement de chaque inspecteur, quelle que soit sa discipline, sa créativité pédagogique, ses innovations stratégiques qui contribueront à faire éclore la jeunesse de notre pays vers l'Ailleurs, vers l'Autre.

L'enseignement bilingue par immersion, dispositif innovant ou facteur d'inégalités ?

Parmi les objectifs visés pour l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves, la circulaire de rentrée 2019 recommande de conforter l'enseignement précoce des langues vivantes étrangères.

L'ouverture sur d'autres cultures dans un esprit de tolérance et l'acquisition d'une maîtrise dans l'expression de la communication sont devenues une priorité nationale. Rien d'étonnant puisque la maîtrise d'une langue étrangère est un atout incontournable pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en France comme à l'étranger. Pour que chaque élève soit capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire, plusieurs académies ont fait le choix de développer des écoles immersives en langues vivantes étrangères, permettant l'accès à la pratique d'un bilinguisme équilibré dès la fin de l'école élémentaire.

Ce qui n'est pas sans poser de nombreuses questions, autant sur la mise en œuvre de tels projets par l'IEN que sur la continuité du parcours des élèves dès leur entrée au collège. En voulant favoriser la maîtrise de deux langues étrangères pour un petit nombre d'élèves, ne risque-t-on pas d'introduire des inégalités fortes entre ceux qui profitent du dispositif et ceux qui n'en profitent pas ?

Un exemple de dispositif d'immersion : l'école Lavisse de Saint-Quentin

Au sein de la circonscription de Saint-Quentin Nord (Aisne), l'année scolaire 2017-2018 a donné le top départ à la mise en route d'un dispositif d'immersion au sein de l'école Ernest Lavisse de Saint-Quentin, dès la toute petite section de l'école maternelle. Il s'agit d'une école à 16 classes (dont une ULIS), en éducation prioritaire, qui accueille chaque année environ 300 élèves.

Les enseignements s'inscrivent le plus souvent dans un contexte de jeux. La langue vivante étrangère est davantage perçue comme un support d'apprentissage et de développement cognitif que comme une discipline à part entière. Elle est utilisée pour les enseignements et apprentissages des autres disciplines, ainsi que pour la vie quotidienne dans l'école. La langue étrangère devient non plus un moyen mais un outil au service des enseignements. Cela permet de donner du sens à l'apprentissage de la langue vivante étrangère et de l'utiliser en contexte.

Pour accompagner et aider l'équipe engagée, l'IEN doit pouvoir compter sur le partenariat interne et externe à l'Education nationale. A l'interne, la première personne ressource est sans nul doute, l'IEN chargé de la mission des langues. En 2019, l'équipe pédagogique de l'école Lavisse a bénéficié d'une visite conseil pour laquelle elle a sollicité les IA-IPR d'anglais. Une dotation DSDEN a par ailleurs permis la constitution d'un fonds d'albums en langue anglaise et un perfectionnement en langue, pour les professeurs de l'école Lavisse assuré par un professeur du collège de secteur. Ces temps de formation hors temps scolaire s'organisent sur la base du volontariat avec rémunération en HSE pour le 1er degré.

Des freins à surmonter et des leviers à actionner

Pour impulser un tel dispositif, l'IEN 1er degré ne peut pas être seul·e. Il est indispensable que l'équipe pédagogique en saisisse les enjeux et les plus-values pour elle comme pour les élèves. Une fois ce principe posé, la question des compétences des enseignants est légitime, tant en ce qui concerne les compétences didactiques propres à l'enseignement des langues vivantes que la qualité du modèle phonologique proposé, mais également en termes de pérennité du parcours. Il convient ainsi de faire le point avec le directeur sur les ressources à l'interne de l'école : enseignants habilités, diplômés de langue…

Pour accompagner les enseignants et favoriser la performance langagière des élèves, la présence d'un assistant de langue, l'organisation de formations d'initiatives locales (FIL), sont des leviers possibles. L'objectif est de parvenir à une homogénéisation du niveau de compétences en langue anglaise des enseignants ainsi qu'à une harmonisation de leurs pratiques. L'enjeu de l'accompagnement est aussi de faciliter la mobilité des personnels. Cela passe par exemple par la participation à des projets ERASMUS+, pilotés par la DAREIC. Le but en est de développer des pratiques innovantes en langues vivantes et de valoriser la carrière des enseignants vers des fonctions de personnes ressources.

Un autre levier peut aussi être actionné sous la forme d'un appui des partenaires extérieurs, parties prenantes du dispositif (municipalité, communauté de communes…), qui peuvent signer des conventions avec l'autorité académique (engagement d'ATSEM bilingues, recrutement d'un service civique…). ›››

De nombreuses questions en suspens qui interpellent les inspecteurs

Comment évaluer ces dispositifs d'école immersive ? Quel est le véritable impact sur les acquis des élèves ? Est-ce que les temps de formation des enseignants les font réellement monter en compétences didactiques et langagières ? Le socle commun et le LSU fournissent certes des indicateurs mais sont-ils suffisants ? Concernant l'exemple de Saint-Quentin, des évaluations ont été menées à l'occasion d'observations pédagogiques faites lors des visites (IEN, délégation départementale ou académique en présence de la rectrice). Ces évaluations témoignent d'un potentiel fort des enseignants en termes de réflexion didactique, de créativité et d'engagement au sein d'un dispositif qui emporte, pour différentes raisons, leur adhésion et leur conviction. Une réflexion sur un outil de suivi et d'évaluation du dispositif est en cours sur la contribution de la langue étrangère au socle et au développement de compétences générales chez l'élève.

Mais une autre question centrale se pose et non des moindres ! Puisque le projet immersion anglais de l'école repose sur un apprentissage précoce de l'anglais et une réflexion d'équipe sur la continuité du parcours des élèves, quid de ces élèves à l'entrée en 6e ? Il semblerait dans l'expérimentation évoquée ci-dessus que les enseignants du collège de secteur ne constatent pas d'hétérogénéité entre les élèves ayant bénéficié de ces modalités et les autres.

Sur cette question centrale qui risquerait, à terme, d'introduire des inégalités fortes de parcours entre les élèves, les inspecteurs du premier et du second degré doivent se montrer vigilants et travailler ensemble pour trouver des réponses adaptées. Pas question de recréer des classes bi-langues, mais au contraire, généraliser la pratique de l'immersion bilingue pour tous les élèves afin que l'objectif d'acquisition des langues étrangères que le SI.EN défend soit réellement opérationnel.

En conclusion

Pour l'IEN CCPD, il est certain que la mise en œuvre généralisée de ce dispositif d'enseignement bilingue par immersion demande un investissement conséquent pour qu'il trouve sa pleine efficacité.

Or la multiplicité des tâches, notamment administratives, qui lui incombent, l'empêche bien souvent d'exercer ses missions essentielles, qui sont essentiellement d'ordre pédagogique. Pour ce faire, la synergie de tous est indispensable : équipes pédagogiques, directeurs d'école, enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, encadrement départemental et académique, municipalité, et aussi parents.

Comme est indispensable aussi le changement de regard que notre système éducatif doit porter sur l'enseignement des langues vivantes qui doit se mettre en place le plus tôt possible car il favorise des acquisitions transversales ayant trait à la capacité d'écoute et de concentration, l'ouverture culturelle ainsi que la découverte de l'altérité dès un âge précoce.

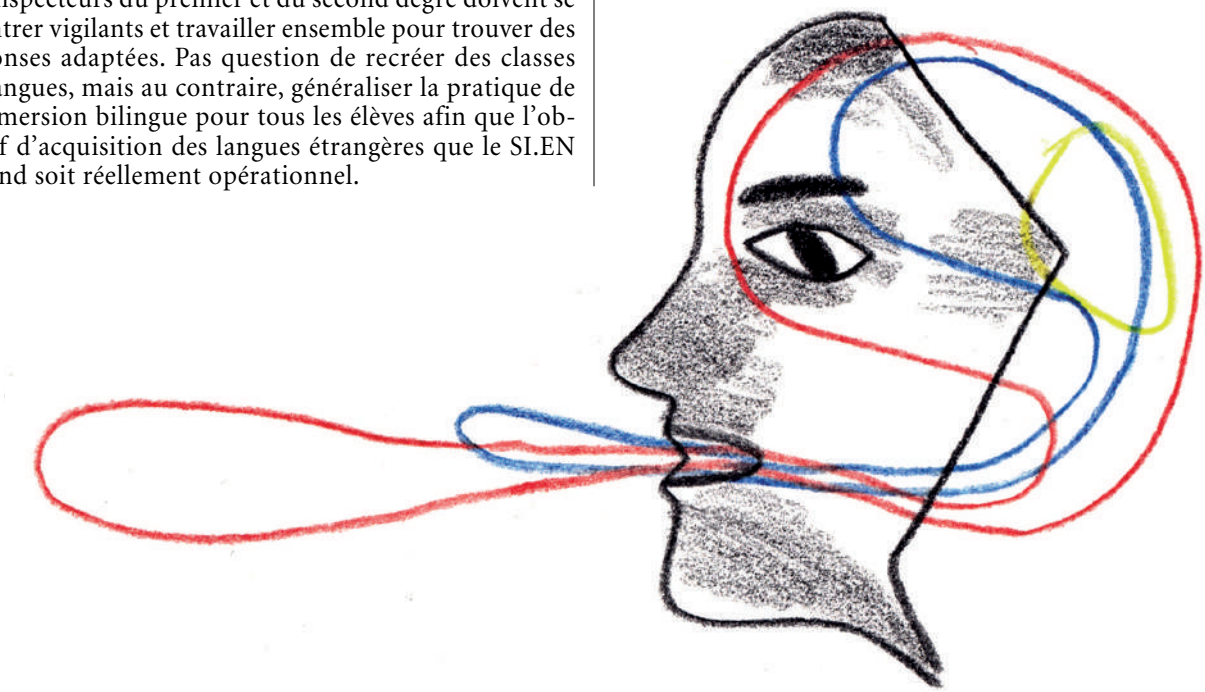

Communiquer en langues étrangères pour une meilleure adaptabilité aux mobilités

C'est un programme alléchant et ambitieux qui est proposé par notre institution aux jeunes de la voie professionnelle pour améliorer leurs possibilités d'insertion à l'échelle européenne.

De nombreux projets sont mis en œuvre pour les doter, sinon des mêmes chances de bilinguisme que leurs camarades de la voie générale et technologique, tout au moins d'une autonomie langagière et d'une motivation nettement accrues.

Mais qu'en est-il de la réalité des établissements scolaires et centres de formation ? Quels moyens incitatifs sont donnés aux élèves ?

Quels moyens rétributifs aux enseignants ? Quel pilotage les inspecteurs peuvent-ils mettre en œuvre, en matière de mobilité professionnelle des jeunes ?

Une volonté clairement affichée

Le 26 septembre 2017, dans son « *Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique - Seul le prononcé fait foi* »[3], le Président de la République prenait l'engagement que « *L'Europe doit être cet espace où chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024.[…] la moitié d'une classe d'âge devrait avoir passé en 2024, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen. Qu'il soit étudiant ou apprenti.* »

Dans son affichage dédié à la transformation de la voie professionnelle, le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a publié en 2019 sur Éduscol une infographie intitulée « *Voie pro, partez vous former à l'étranger !*[4] ». Le site « *Découvrir le monde*[5] » du MEN incite chaque jeune de cette voie à s'inscrire dans une formation à l'étranger.

Dans le cadre des campus d'excellence, la mobilité internationale fait partie intégrante du parcours de l'élève.

Dans la même veine ambitieuse, le vadémécum afférent aux mobilités internationales et européennes[6] nous indique que « *Le futur programme Erasmus+ pour la période 2021/2027 en cours de négociation devrait avoir un budget multiplié par deux (30 milliards d'euros) bénéficiant à trois fois plus de personnes (12 millions). La mobilité des apprentis, des élèves et des personnels de la voie professionnelle sera particulièrement soutenue, que ce soit en présentiel ou à distance et pour des durées plus longues.* »

Dans le contexte actuel de l'espace éducatif européen et de l'internalisation des entreprises, les établissements et organismes français et européens intervenant dans la formation sont nombreux à s'inscrire dans une démarche européenne axée notamment sur la mobilité. En effet, l'ouverture à l'Europe donne au jeune l'occasion de se construire en tant que citoyen européen mais également lui apporte une réelle plus-value dans la reconnaissance de son parcours de formation, augmentant ainsi ses chances d'insertion professionnelle.

En 2025, l'Europe vise avec Erasmus+ 50 % d'une tranche d'âge qui vive la mobilité au cours de sa scolarité. Ces programmes européens ont pour principaux objectifs de permettre au citoyen d'acquérir des compétences utiles pour un métier, de contribuer au multilinguisme et à la citoyenneté européenne.

Enfin, le programme de langues vivantes de la voie professionnelle[7] (CAP et Bac Pro) énonce que « *les enseignements de langues vivantes jouent un rôle de premier plan dans l'acquisition des compétences transversales relevant des trois champs suivants :*

- *l'adaptabilité aux mobilités (géographiques et fonctionnelles) ;*
- *la découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté ;*
- *la formation, l'autoformation et le développement culturel et professionnel tout au long de la vie.* » ›››

(3) https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique
(4) https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html
(5) http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/page/pr%C3%A9sentation-du-site
(6) https://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee_pro_2018/46/3/VM_Mobilitees_internationales_et_europeeennes_1128463.pdf
(7) Bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019.

› Un plus pour les entreprises

Le projet LEMP (Langues et employabilité)[8], cofinancé par la Commission européenne en juin 2015, a permis l'analyse des besoins des employeurs français au regard des compétences en langues vivantes étrangères.

L'enquête révèle ainsi qu'une entreprise sur deux recherche une compétence en langue vivante étrangère chez les candidats lors du recrutement. À compétences égales, le critère linguistique fait la différence. Si l'anglais est incontournable, l'enquête fait apparaître que la maîtrise de deux langues étrangères est demandée dans deux annonces sur cinq exigeant une compétence linguistique.

L'entretien en langue étrangère est privilégié par les deux tiers des entreprises. Une entreprise sur deux affirme prendre en compte fréquemment les expériences internationales de mobilité lors de la phase de recrutement. La nécessité d'une plus grande diversité linguistique apparaît puisque 21 langues étrangères sont citées par les entreprises. Enfin, « *les compétences en langues étrangères augmenteraient les chances d'obtenir un emploi stable et mieux rémunéré.* » Tous les secteurs d'entreprises sont concernés, ceux des services mais aussi ceux de la production. Pourtant, nos jeunes choisissant ces derniers secteurs ne se voient proposer l'apprentissage que d'une seule langue vivante, à savoir l'anglais. Comment dès lors développer cet atout qui permettra de faire la différence sur le marché du travail ?

[8] *https://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/synthese-du-rapport-d-enquetes-lemp.pdf*

Une mobilité professionnelle valorisée

Le rôle de l'Éducation nationale est ainsi déterminant pour accompagner les élèves, les lycéens, les étudiants et les apprentis vers l'ouverture européenne. Une immersion dans le monde du travail pour une formation professionnelle de qualité, tout en bénéficiant d'un véritable bain linguistique et culturel, est nécessaire pour atteindre l'objectif.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, l'accompagnement personnalisé, le chef d'œuvre offrent la possibilité de prévoir des modules linguistiques pour préparer l'élève à s'adapter à l'environnement professionnel et à la différence culturelle, dans le cadre des périodes de formation en entreprise et des mobilités, qui font partie intégrante de leur parcours. Les diverses évaluations certificatives permettent non seulement leur validation mais également leur valorisation (unité facultative de mobilité, épreuve spécifique de section européenne, certifications Cambridge, Gœthe ou Cervantès, Europass, etc.).

Au niveau national, la mobilité est en croissance. Un lycée professionnel sur trois est impliqué et 90% des lycées professionnels qui participent à un programme de mobilité organisent des « *formations en milieu professionnel* » à l'étranger. Ces mobilités sont au service des projets pédagogiques des établissements. Réaliser un projet repose sur un travail en équipe pluridisciplinaire assez large (enseignement professionnel, linguistique et général) mobilisant le chef d'établissement, le DDFPT et le gestionnaire, des élèves motivés et d'autres personnels (CPE, assistants de langue…). La pérennité du projet exige l'adhésion de tous les acteurs, et non des seuls enseignants de langue vivante ou de disciplines et enseignements non linguistiques.

Un engagement sans faille de l'enseignant à l'inspecteur

Convaincus de l'intérêt de ces mobilités, de la chance qu'elles représentent pour les jeunes, nombreux sont les enseignants à s'engager dans ces projets accaparants, malgré leurs tâches et missions déjà lourdes. Nombreux sont-ils à encourager, rassurer les élèves et leur famille, souvent craintifs à l'idée d'une expatriation de mineurs en « *terra incognita* ». Mais quelle plus belle reconnaissance que ces jeunes qui rentrent de leur mobilité, des étoiles plein les yeux !

N'oublions pas toutefois le découragement trop souvent vécu, devant les écueils et embûches dressés sur la voie de cet engagement. Cela va du chef d'établissement qui préfère jouer la sécurité en refusant tout déplacement, à l'entreprise étrangère qui refuse les élèves dont le niveau de maitrise langagière serait inférieur à B1 voire B2.

Oui, mais comment peut-on opérer des miracles avec un horaire dédié aux langues vivantes aussi faible ?

Comment préparer nos jeunes à une PFMP de qualité, lorsque les langues vivantes sont autant maltraitées dans le cadre de cette transformation de la voie professionnelle ?

Quelle est la reconnaissance institutionnelle et financière de cet investissement des professeurs, pourtant sans failles et loyal ?

C'est là qu'intervient la mission de pilotage et de conseil de tous les inspecteurs en lien avec les chefs d'établissement. En intégrant au projet d'établissement un volet stratégique d'ouverture à l'international, en œuvrant aux côtés de la DAREIC, les uns et les autres contribuent dès lors au déploiement d'une démarche d'amélioration continue visant l'excellence à portée de tous. La démarche peut aussi s'inscrire, comme c'est le cas de plus en plus, dans le cadre d'un consortium ainsi que dans le périmètre élargi du Campus des métiers et des qualifications.

Egalement convaincus de l'intérêt de ces mobilités pour les jeunes, les inspecteurs ne lésinent pourtant pas sur le temps passé auprès des équipes enseignantes, des services et des chefs d'établissement. Ils savent écouter, rassurer, remobiliser les enseignants parfois découragés.

Malgré toutes ces volontés et ces engagements, à l'heure où les textes afférents à la transformation de la voie professionnelle évoquent une exportation des savoir-faire

à la française dans le monde entier, il est regrettable de constater que les restrictions de moyens conduisent à une réduction de l'offre de langues en lycée professionnel. Lorsqu'un choix de langue B doit être opéré, c'est l'aspect financier qui prime, pour certains services académiques et territoriaux, qui optent trop souvent pour l'espagnol, dans la voie professionnelle au détriment de la continuité de l'apprentissage effectué au collège. Quand ce n'est pas du mépris que certains DASEN affichent pour les inspecteurs qui défendraient leur langue dite « *à petit flux* ». Ces décisions ne répondent pas à des besoins économiques réels, notamment pour les académies limitrophes aux pays européens.

Les langues vivantes, passeport pour l'équité

Aujourd'hui, les inspecteurs revendiquent leur véritable rôle de pilotes et d'experts de terrain, notamment par la prise en compte de leurs recommandations, en matière d'offre de langues, en fonction du pays limitrophe et en lien avec les branches professionnelles. Ils souhaitent la revalorisation des langues vivantes dans la voie professionnelle par la reconnaissance de l'engagement des professeurs en faveur de la mobilité, avec une valorisation en termes d'accélération de carrière (possibilité de postuler à la classe exceptionnelle, par exemple).

Ils souhaitent que les établissements dotés du nouveau label EUROSCOL se voient attribuer des moyens complémentaires et fléchés pour développer l'apprentissage des langues vivantes et approfondir les actions privilégiant une culture européenne.

A l'ère du numérique, ne peut-on envisager, par exemple par des moyens hybrides (formation en présentiel et à distance, plateforme de formation en ligne…), la continuité des apprentissages dans la diversité linguistique, ce qui ferait la véritable richesse de l'exportation de nos savoir-faire à l'international ?

Notre système éducatif donne toujours plus à ceux qui réussissent mieux : classes bi-langues, cursus à double bac, langues rares (japonais, chinois, russe). Comment peut-on encore aujourd'hui voir régner cette inéquité entre les diverses voies de formation et les offres en matière d'apprentissage des langues ? Il est temps aujourd'hui de consacrer davantage de moyens pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'exemple de l'allemand, un atout essentiel sur le marché du travail

Dans le domaine de la formation professionnelle, la coopération représente un enjeu spécifique dans la mesure où la mobilité permet d'accroître les compétences linguistiques et professionnelles du jeune, dans une période où de plus en plus d'entreprises recherchent des candidats maîtrisant la langue du client potentiel et connaissant les habitudes de travail et techniques professionnelles propres à chaque pays.

En Allemagne, la baisse démographique actuelle crée une énorme tension sur le marché de l'emploi. Dans le Bade-Wurtemberg, les niches d'emploi sont les plus importantes dans les emplois intermédiaires (Beruflich Qualifizierte), soit chez nous les niveaux de qualification correspondant au baccalauréat professionnel et au BTS.

L'Allemagne est l'un des leaders mondiaux en termes de technologie et d'innovation. Elle est un partenaire important de la France. Nos échanges commerciaux avec elle s'élèvent à 50 % de l'ensemble de nos échanges en la matière. Plus de 3000 entreprises allemandes sont installées en France et 2400 entreprises françaises sont implantées outre-Rhin. Nombreuses sont celles qui recrutent des employés possédant des compétences linguistiques et interculturelles solides. Parler l'allemand permet de s'orienter aussi vers les marchés du travail d'autres pays germanophones.

Pour mieux répondre aux exigences du monde économique et professionnel, de nombreux partenariats transfrontaliers ont été développés entre l'Alsace et ses voisins du Rhin supérieur.

La maitrise de cette langue vivante par nos jeunes représente donc un atout pour leur insertion professionnelle.

Les langues vivantes, moteur essentiel du « parcours avenir » ou simple stratégie pour l'affectation ?

De la découverte des métiers à l'identification des compétences formelles et non formelles, des idées reçues à la réalité du monde économique et professionnel, des aspirations à l'élaboration d'un projet d'orientation, le *« parcours avenir »* accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

L'enseignement des langues vivantes, non seulement fait totalement partie intégrante de ce parcours, mais il l'enrichit aussi fortement grâce aux liens que les langues permettent avec le monde extérieur, qu'il s'agisse du monde professionnel ou plus simplement de la découverte d'univers géographiques ou culturels différents. Parallèlement, le cours de langue vivante peut constituer un pont formidable pour l'ensemble des autres disciplines, l'objectif de l'apprentissage de celles-ci n'étant plus simplement de faire des maths, de l'histoire ou de la chimie, mais d'échanger dans une autre langue que la sienne. Néanmoins, force est de constater que, dans ce domaine, tous les élèves ne sont pas logés à la même enseigne.

En école ou en collège

La carte des formations en langues vivantes est parfois peu développée selon les régions et le choix des familles peut s'avérer dès lors très limité. À l'inverse, quand ce choix est plus large et totalement libre, il autorise des stratégies familiales qui sont loin d'être toujours fondées sur le seul goût des enfants, mais sur l'espoir d'une meilleure scolarité de ceux-ci. En collège, l'abandon des classes bi-langues, lors de la précédente mandature, avait cherché à atténuer les risques de recréation de groupes de niveau renforçant la ségrégation entre les élèves. Aujourd'hui, ces classes ont été réintroduites et vont à l'encontre d'une continuité de l'apprentissage des langues entre l'école et le collège.

En lycée professionnel

Les élèves sont fortement concernés par la place qu'ont les langues au sein du parcours avenir, car la maîtrise d'une ou de plusieurs langues vivantes fait partie intégrante des compétences professionnelles qu'ils doivent acquérir pour pouvoir s'insérer dans bon nombre de secteurs et de métiers. Or, nombreux sont les LP à ne proposer comme seule langue vivante que l'anglais au détriment du parcours d'origine de l'élève qui disposait de deux langues vivantes à la fin du collège. Et lorsque le LP propose une seconde langue vivante, le choix étant souvent très limité, les élèves sont obligés de repartir à zéro en optant pour une langue *« grand débutant »* et tout ce qui a été appris en collège est passé par pertes et profits !

En lycée général et technologique

Là aussi, les risques de dérapage sont nombreux. Le choix de la deuxième langue suivie au collège, pour peu qu'elle soit relativement rare (italien, russe…), n'est pas toujours respecté lors de l'entrée en seconde, eu égard à une carte scolaire pas toujours construite de façon coordonnée. D'une région à l'autre en effet, l'affectation des élèves ne prend pas toujours en compte ce critère de continuité. Autre élément à prendre en considération, l'affectation au sein des classes internationales ou dans les sections européennes de lycée ne s'effectue pas toujours sur le seul critère que constitue le parcours souhaité par un élève mais répond bien souvent à une sélection sur dossier scolaire, dans lequel le niveau en LV est loin d'être l'élément déterminant.

Renforcer la mixité par les langues

Le travail sur l'offre de formation doit donc constituer un chantier prioritaire que les inspecteurs, toutes spécialités confondues, doivent appréhender ensemble. Les évolutions portées par la Transformation de la voie professionnelle (TVP), notamment en langues vivantes, se heurtent - même si les sections internationales se développent - à une carte contrainte voire peu ambitieuse pour ces élèves.

À l'heure de la mixité des publics, n'est-il pas imaginable que, dans un même établissement (LPO) ou sur un même territoire (bassin), des groupes de langues soient composés de lycéens de la voie GT, de lycéens professionnels et même d'apprentis ? Cet objectif de mixité doit absolument être réaffirmé pour éviter toutes les dérives d'un choix exclusivement fondé sur une stratégie de ségrégation entre les élèves. Il importe de redonner du sens à l'enseignement des langues vivantes en en faisant un élément essentiel du parcours de l'élève de la 6e à l'enseignement supérieur.

La généralisation d'un enseignement des langues vivantes de qualité dans tous les établissements et à tous les niveaux du système éducatif constitue une formidable opportunité pour favoriser la mobilité internationale et l'ambition scolaire de tous nos élèves, notamment ceux issus de milieux défavorisés ou de territoires ruraux isolés.

Congrès régional de l'UNSA Éducation IDF. Écologie, laïcité et retraites au cœur des échanges

Le congrès régional de l'UNSA Education IDF s'est tenu à Paris le 29 janvier dernier.

Dernière ligne droite avant le **congrès national qui se réunira à Poitiers du 30 mars au 2 avril 2020**, l'objectif était de proposer les amendements de la région IDF à la résolution générale (qui sera votée à Poitiers) fixant les grands objectifs de la politique suivie par la fédération.

Trois thématiques essentielles ont marqué les travaux de cette journée : l'écologie, la laïcité et les retraites.

Réinventer le syndicalisme

Dans un premier temps, les responsables de l'exécutif national ont résumé les quatre années qui se sont écoulées depuis le congrès de Grenoble et qui ont vu surgir des évolutions majeures : alternance politique avec éclatement des partis traditionnels, remise en cause du dialogue social, réformes profondes du système éducatif et loi de transformation de la fonction publique. Par ailleurs, la crise prolongée des gilets jaunes a incité la fédération à axer sa réflexion du prochain congrès sur le thème « *Réinventons le syndicalisme* » en privilégiant l'idée du syndicalisme de proximité. Agir sur « *la marque UNSA* », sur notre propre image, tel est l'objectif de transformation de notre fédération, qui passe par cinq axes : l'écologie (faire vivre les valeurs), la diversité (lutte contre toute forme de discrimination), le « *bien-être militant* » (accompagner les militants, leur donner envie, les reconnaître dans leur parcours professionnel…), l'intelligence collective (associer la structure et la « *parole* » des collègues), l'ouverture au partenariat (échanges avec les institutionnels, les politiques, la presse…).

L'écologie, comment la faire vivre ?

La prise en compte du nécessaire virage écologique, déjà présente à Grenoble, à travers le manifeste « *Oxygène* », apparaît de plus en plus aujourd'hui comme un axe majeur pour l'UNSA Éducation. C'est la raison pour laquelle la fédération d'IDF a choisi d'organiser une table ronde sur cette problématique. Comment éduquer aux questions écologiques ? Comment éviter les problèmes et trouver des solutions ? Quelle place pour le syndicalisme sur ce sujet ? Ou, pour le dire plus crûment, « *comment obtenir des revendications sur une planète qui brûle* »? Telles ont été quelques unes des nombreuses questions qui ont surgi des échanges.

Le débat sur l'écologie relève autant de la prise de conscience de chaque individu que de l'institution et la « *participation citoyenne* » doit être un sujet de réflexion pour les organisations syndicales. Si éduquer, c'est transmettre des valeurs, nous devons nous interroger sur ce que sont ces valeurs, qui les définit et comment les transmettre. En tant qu'inspecteurs syndiqués au SI.EN, nous nous devons de promouvoir la formation des enseignants sur cette question, tout comme nous devons réfléchir aux programmes à mettre en place au sein de notre École.

La réforme des retraites, source de conflits ?

La question de la réforme des retraites a bien entendu été au cœur des échanges. La présence de groupes syndicaux partisans du « *tout ou rien* » a pu induire une défiance très importante de certains militants qui n'ont pas apprécié la ligne de l'UNSA prônant la négociation plutôt que le rejet pur et simple de la réforme. La gestion très mauvaise du pouvoir politique sur des points sensibles, comme celui de l'âge pivot par exemple, le manque de clarté sur le financement du dispositif, la question de l'indexation de la valeur du point…. Autant de sujets non encore résolus à ce jour. La revalorisation salariale envisagée pour les enseignants par le ministre a été évoquée, mais *quid* des autres professionnels de l'Éducation : administratifs, soignants, personnels de direction et d'inspection… ?

La laïcité, un sujet toujours d'actualité

La thématique de la laïcité a été abordée à travers l'étude d'amendements proposés à certains articles de la résolution générale. Des manifestations récentes à visée « *communautaire* » ayant perturbé le déroulement de conférences dans certaines universités, l'UNSA Éducation IDF a tenu à rappeler son attachement aux valeurs de fraternité et d'égalité universalistes. Parmi les autres thématiques abordées, la question des accompagnements d'enfants, lors des sorties scolaires, par des mères voilées, a aussi fait l'objet de débats particulièrement nourris. Nul doute qu'ils resurgiront lors du congrès de Poitiers.

En conclusion, une journée particulièrement riche qui montre la vitalité des militants et de notre fédération !

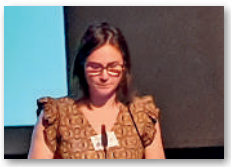

Pauline Laby-Leclercq
Secrétaire régionale
Unsa Éducation Île-de-France

Indexation et règle d'or : des garanties illusoires

Le débat sur le projet de réforme des retraites aura au moins atteint un objectif, celui de rendre totalement inaudibles les problèmes du système actuel, dont les insuffisances sont pourtant censées justifier la réforme, mais qui est en réalité utilisé comme valeur de référence autant par les uns qui ont peur d'être perdants que par les autres qui veulent rassurer ceux qui ne seront pas concernés.

Ainsi les promoteurs de ce projet se font-ils les défenseurs des modalités actuelles d'évolution des pensions :

« Dans le système universel, les modalités d'indexation des retraites resteront fixées sur l'inflation, comme dans le droit actuellement en vigueur. Le conseil d'administration de la Caisse nationale de la retraite universelle pourra toutefois prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle du système universel de retraite. Le présent article contient toutefois une règle d'or garantissant que le niveau des pensions ne pourra jamais être baissé. »

[Extrait de l'exposé des motifs du projet de loi].

Faut-il vraiment voir dans ces affirmations des éléments de nature à donner des garanties aux retraités ?

Car en annonçant vouloir faire bénéficier les futurs retraités des mêmes avantages en matière d'indexation, on se veut rassurant en présentant ce système comme une mesure positive, comme une forme d'acquis social qu'on s'engagerait à préserver...

Sauf que la réalité est bien différente car l'indexation sur l'inflation produit une inéluctable dégradation du niveau de vie des retraités dans une société où le niveau du salaire moyen augmente davantage que l'inflation.

- C'est très précisément ce que dit le Comité de Suivi des Retraites lorsqu'il prévoit une « *forte dégradation du niveau de vie relatif des retraités* » dans son rapport de Juillet 2019.

- C'est très précisément ce que reconnaît le gouvernement lorsqu'il prévoit de revaloriser chaque année la valeur du point de son régime universel non pas sur l'inflation mais sur « *l'évolution annuelle du revenu moyen par tête* » afin de garantir au moment du départ en retraite une pension suffisante.
- C'est aussi naturellement ce que constatent tous les retraités qui voient leur niveau de vie se dégrader d'autant plus fortement que le gouvernement ne tient même pas ses engagements d'une indexation sur l'inflation.

Il nous faut donc dire clairement que l'indexation des retraites sur l'inflation aura les mêmes conséquences néfastes pour les futurs retraités que pour les actuels. C'est une mesure profondément inéquitable, particulièrement pour les retraités modestes, et il est choquant de la voir figurer dans un projet de loi qui se prétend être celui d'une plus grande équité.

De plus, ce projet ne se contente pas de réaffirmer de manière provocatrice une situation qui est ressentie comme une injustice par tous ceux qui ont pris leur retraite depuis quelques années déjà, mais il use d'un langage très technocratique pour ouvrir des perspectives encore plus négatives, banalisant la possibilité - déjà utilisée sans modération par le gouvernement - de « *prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle du système universel de retraite* ».

Quant à l'évocation de la fameuse « *règle d'or* », ça claque comme un slogan publicitaire mais il s'agit en réalité d'un vague concept faisant habituellement référence à une obligation d'équilibre budgétaire ! Cette formule étrange s'applique d'ailleurs à une notion particulièrement imprécise désignée sous le terme général de « *niveau des pensions* » sans qu'on sache s'il s'agit de niveau en euros courants, de niveau en euros constants ou de niveau de vie.

Alors que le débat public se focalise depuis plusieurs mois exclusivement sur la définition des conditions d'âge et de montant de pension au moment de cesser son activité professionnelle, il nous faut rappeler, conformément à nos mandats de congrès, qu'il existe aussi un enjeu majeur pour tous les retraités futurs comme actuels : c'est la garantie d'une évolution juste permettant tout au long de la retraite de conserver un niveau de vie décent, ce que l'indexation sur la seule inflation ne permet absolument pas.

Lettre ouverte au ministre : propositions urgentes du SI.EN pour améliorer l'efficacité du système éducatif

Monsieur le Ministre,

Sachant que :

- *au fil des années, au travers des évaluations internationales, les résultats des élèves stagnent, voire régressent : c'est le cas pour le premier degré avec l'évaluation PIRLS pour la lecture où la moyenne française se situe désormais nettement sous celle des pays de l'OCDE ; c'est le cas aussi pour l'évaluation PISA qui montre surtout des inégalités très fortes entre les bons élèves et les élèves faibles ainsi qu'une relation plus préoccupante qu'ailleurs entre les résultats de nos jeunes avec leur milieu social ;*
- *il est bien difficile de prendre en compte ces évaluations internationales dans la mesure où elles ne sont publiées qu'en anglais et que les traductions restent limitées et tardives voire totalement absentes ;*
- *malgré l'effort particulièrement important des moyens mis dans les CP et CE1 des secteurs prioritaires, l'écart de performance de ces élèves avec ceux des secteurs hors REP, ne s'est pas réduit autant qu'on aurait pu l'espérer.*

Sachant par ailleurs que :

- *l'étude de Georges Fotinos et de José Mario Horenstein a montré à quel point les inspecteurs jugent leur métier de plus en plus difficile à assurer du fait des pressions administratives et de l'absence d'objectifs clairs et cohérents et d'un contexte sociétal qui se dégrade en les accaparant une très grande partie du temps ;*
- *aujourd'hui, faute de disponibilité et de priorité, ce ne sont plus les inspecteurs qui dirigent ou rédigent les manuels scolaires en collaboration avec des professeurs formateurs d'enseignants alors que leurs connaissances des programmes et des besoins des enseignants pourraient en garantir une réelle qualité ;*
- *lors de notre dernier congrès syndical enfin, vous avez demandé aux inspecteurs de s'investir davantage et de se recentrer sur leur fonction pédagogique..*

Nous vous serions reconnaissants :

- *de prendre davantage en compte les évaluations internationales, de les faire traduire en français et de les diffuser en particulier aux formateurs d'enseignants que nous sommes ;*
- *de faire en sorte que vos services et ceux des rectorats limitent leurs demandes et enquêtes à ce qui est susceptible de représenter un réel intérêt pour la réussite de nos élèves ;*
- *de faire en sorte que les recteurs et les DASEN cessent de lancer des missions chronophages et souvent inutiles permettant ainsi aux inspecteurs d'être plus présents sur le terrain et d'accompagner plus efficacement les équipes d'enseignants ;*
- *de veiller à ce que les concours de recrutement des inspecteurs prennent davantage en compte leur implication dans des travaux de recherche en éducation ;*
- *enfin d'inciter les enseignants chercheurs des INSPE à travailler plus régulièrement dans une réelle collaboration avec les inspecteurs et leurs équipes d'enseignants formateurs.*

Même si l'amélioration des conditions financières d'exercice des enseignants vous permettra sans doute d'obtenir davantage de candidats dans les concours de recrutement, même si une réorganisation complète du premier degré s'avère à terme indispensable, la réussite des élèves qui nous préoccupe tous ne pourra s'obtenir que si nous sommes au quotidien auprès des enseignants pour les suivre et les accompagner.

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.